



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Enseignants absents non remplacés

Question orale n° 249

Texte de la question

Mme Marie Lebec alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation des enseignants absents non remplacés dans le département des Yvelines. En conséquence, les élèves privés d'enseignants pendant quelques jours sont répartis dans d'autres classes, ce qui peut perturber la continuité des apprentissages pour tous les acteurs concernés. Depuis le début de l'année scolaire, Mme la députée a été informée à plusieurs reprises de ce problème, avec une recrudescence des signalements cet hiver. Elle a reçu de nombreux messages d'enseignants et de directeurs d'établissements confrontés à cette réalité. Dans son département, les absences maladie de moins de 15 jours ne donnent pas lieu à un remplacement, ce qui entraîne des conséquences néfastes : perturbation de l'instruction des élèves dans les classes concernées comme dans celles qui les accueillent, surcharge de travail pour les enseignants confrontés à un effectif accru et fortes tensions avec des parents mécontents. Pour certains élèves, ce sont déjà plusieurs semaines de cours qui ont été manquées. L'académie de Versailles semble manquer de moyens humains pour assurer des remplacements rapides, faute de réussir à recruter des enseignants, qu'ils soient titularisés ou engagés comme contractuels. En outre, les enseignants précédemment dédiés aux remplacements ont été affectés de manière permanente à des classes, aggravant la pénurie de remplaçants disponibles. Face à ce constat, elle l'interroge sur cette situation et lui demande quelles solutions durables seront mises en place dès cette année.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Lebec](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 249

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 2025